

LETTRE AUX PARENTS QUI DEMANDENT LE BAPTÊME POUR LEUR ENFANT

Chers parents,

Vous aimez votre enfant et vous êtes prêts à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'il soit heureux et devienne un adulte accompli. Vous lui avez donné la vie et vous avez déclaré sa naissance à la mairie : il fait désormais partie de la société des hommes. **Maintenant vous voulez, au titre de la foi, qu'il soit baptisé pour devenir chrétien.**

Le BAPTÊME le fait entrer officiellement dans l'Église de Jésus-Christ, il devient membre du Peuple de Dieu.

Le BAPTÊME est une nouvelle naissance, le commencement d'une vie d'enfant de Dieu qui ne doit jamais finir.

Le BAPTÊME lui octroie aussi une force toute spéciale : celle de l'Esprit Saint pour lutter contre le mal – en lui et autour de lui – toute sa vie.

POUR VOUS, faire baptiser votre enfant, c'est vous engager à favoriser progressivement l'épanouissement de sa vie d'enfant de Dieu, notamment par la participation à la catéchèse.

POUR L'ÉGLISE – prêtres, catéchistes, communauté chrétienne – c'est également une grande responsabilité d'accueillir un nouveau baptisé. C'est pourquoi il est important que nous puissions vous rencontrer pour réfléchir à notre commune responsabilité et pour préparer la célébration de ce Baptême.

L'éducation d'un enfant est une tâche difficile :

- Qu'exige-t-elle des parents et de ceux qui collaborent avec eux ?
- Qu'est-ce qui vous conduit à demander le baptême de votre enfant ?
- En célébrant ce baptême à quoi s'engagent les parents, les prêtres, la communauté chrétienne ?

Pour répondre à ces questions, un temps de réflexion est nécessaire. C'est pourquoi la participation au parcours de préparation est obligatoire. Il se déroule en deux soirées avec des membres de la paroisse et d'autres parents.

S'ils le souhaitent, parrain et marraine sont invités à vous accompagner.

En revanche, **il n'est pas souhaitable que le bébé soit à cette réunion** : essayez de le confier à un proche ou à un ami.

AVIS PRATIQUES

- La date et l'heure du baptême seront fixées par accord entre vous et la paroisse après l'inscription en ligne.
- Veuillez-vous munir de votre livret de mariage religieux si vous en avez un et remettez-le à l'un des animateurs le jour de la réunion.
- Là où la messe dominicale est célébrée, le baptême est possible durant la messe.
- Le déroulement de la célébration sera préparé avec le prêtre ou le diacre célébrant.
- Vous veillerez à ce que le parrain ou la marraine soit baptisé et croyant, normalement âgé de plus de 16 ans. Ce sera à eux d'obtenir l'extrait d'acte de baptême. Le plus simple est de contacter le diocèse ou la paroisse de leur baptême.
- Photos et vidéos sont possibles pendant la célébration, au moment du baptême et à la signature des registres, avec la discrétion nécessaire pour respecter le caractère religieux du baptême.
- Pour financer la vie matérielle de la paroisse, nous demandons une offrande d'un minimum de 90 € ou plus.

Le baptême des enfants d'âge scolaire (à partir de 6 ans) se déroule par étapes, au cours d'une initiation chrétienne. L'enfant doit être catéchisé. Renseignez-vous auprès de la paroisse.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la paroisse

10 rue Ferdinand Buisson

61200 ARGENTAN

Tél. 02 33 67 03 16

Courriel : paroisse.bml.argentan@gmail.com

Site internet : www.paroisse-argentan.com